

Guide de l'exposant

EXPOPROTECTION

Parc des Expositions – Pavillon 1
Paris - Porte de Versailles

5 – 7 novembre 2024

RX France



BIENVENUE !

Le Guide de l'Exposant vous permet de trouver au plus vite l'information dont vous avez besoin.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires afin de préparer au mieux votre participation au salon EXPOPROTECTION.

Ce guide comporte 3 parties :

- **Les informations générales à lire et à suivre pour mener à bien les démarches que vous allez effectuer.**
- **L'ensemble des formulaires à consulter et/ou compléter.**
- **L'aménagement de votre stand.**

Avant de commencer, assurez-vous que :

1. L'emplacement que vous avez réservé correspond à vos besoins (trappes d'eau, superficie etc..)
2. Que vos identifiants pour accéder à votre espace exposant vous ont bien été transmis par l'email noreply@rxglobal.com (pensez à vérifier vos spams)

Si ce n'est pas le cas, veuillez contacter le service client:
[Helpdesk Form \(expoprotection.com\)](https://expoprotection.com/helpdesk-form)

Au plaisir de vous retrouver très prochainement !

Guide de l'exposant

Sommaire

1 - Comment préparer ma venue ?

A - Informations générales

- Vos contacts
- Planning salon
- Rétroplanning

B - Comment arriver sur site ?

- Accès au site
- Plan du pavillon
- Accès véhicules et livraisons
- Badges d'accès

C - Informations pratiques

- Surveillance des stands
- En montage
- En période d'ouverture
- En démontage
 - * Rappel sur les démarches concernant la main d'œuvre étrangère (dédié aux standistes et décorateurs).
 - * Rappel sur les règles de sécurité des intervenants sur site.

D - Exposant responsable

E - Règlement technique d'architecture

2 - Formulaires à consulter et à retourner

A - Règlement de sécurité incendie

B – Déclaration matériel en fonctionnement

C - Notice SPS Sécurité et Protection de la Santé

D - Assurance complémentaire (facultative)

3 – Aménagement de mon stand

A - Stands équipés et villages

B - Espaces nus

C - Prestataires référencés

1. Comment préparer ma venue



A – Informations générales

Vos contacts

ORGANISATEUR

RX FRANCE
+33 (0)1 47 56 00 00
52 quai de Dion Bouton
92800 Puteaux

DIRECTION EXPOPROTECTION

Jean-François SOL DOURDIN
Directeur Salon

DEPARTEMENT MARKETING ET COMMUNICATION

Laila BOUDRAR
Responsable Marketing Conférences & Contenus
+33 (0)1 47 56 24 06
laila.boudrar@rxglobal.com

DEPARTEMENT COMMERCIAL

Nathalie CHARBONNIER
Directrice Commerciale
nathalie.charbonnier@rxglobal.com

Sylvia PETIT
Responsable Commerciale
+33 (0)1 47 56 65 97
sylvia.petit@rxglobal.com

Rodolphe CHANE-WAI
Responsable Commercial
+33 (0)1 47 56 50 30
rodolphe.chanewai@rxglobal.com

DEPARTEMENT TECHNIQUE

Julien ALGOUD
Directeur Technique
julien.algoud@rxglobal.com

Caroline MEZARD
Responsable Technique Exposants
+33 (0)1 47 56 50 07
caroline.mezard@rxglobal.com
service.technique.iftm@rxglobal.com

SERVICE CLIENTS

[Helpdesk Form \(expoprotection.com\)](https://expoprotection.com/helpdesk-form)

Planning salon

	Vendredi 01-nov	Samedi 02-nov	Dimanche 03-nov	Lundi 04-nov	Mardi 05-nov	Mercredi 06-nov	Jeudi 07-nov	Vendredi 08-nov
	MONTAGE				SALON			DEMONTAGE
7h00					7H30			7H00
8h00	8H00	8H00	8H00	8H00		8H30		
9h00					OUVERTURE EXPOSANTS			
10h00					9H30	9H30	9H30	
11h00					OUVERTURE PUBLIC			DEMONTAGE EXPOSANTS
12h00								
13h00		MONTAGE						
14h00				14H00 Stands Equipés				
15h00								
16h00							17H00	
17h00					18H00		SORTIE VISITEURS	
18h00					SORTIE EXPOSANTS		18H00-19H00 DEMONTAGE Stands Equipés	
19h00	20H00	20H00				20H00	18H00-minuit DEMONTAGE Stands Nus	
20h00			21H00	21H00		SORTIE EXPOSANTS		21H00
21h00								
22h00								
23h00								
00h00							00H00	

Prise de possession des stands Nus :

Vendredi 1er novembre à 8h00

Prise de possession des stands Equipés (Présence, Easy, Essentiel, Identity, Business, Villages) :

Lundi 4 novembre à 14h00

MISE SOUS TENSION DES COFFRETS (coffret intermittent)

MONTAGE

Vendredi 1^{er} novembre : 14h00 – 20h00

Samedi 2 novembre : 8h00 – 20h00

Dimanche 3 novembre : 8h00 – 21h00

Lundi 4 novembre: 8h00 – 21h00

OUVERTURE

Mardi 5 novembre : 7h30 – 18h45

Mercredi 6 novembre : 8h45 – 20h45

Jeudi 7 novembre : 8h45 – 18h00

Attention :

Pas d'alimentation électrique le vendredi 1^{er} novembre de 8h00 à 14h00 ainsi que le 7 novembre à partir de 18h00 et le 8 novembre.

En cas de besoin, merci de commander un branchement électrique de chantier auprès de Viparis : [Manifestation home \(viparisstore.com\)](https://www.viparisstore.com)

Retro planning

MES ACTIONS	A FAIRE AU PLUS TARD LE	DESTINATAIRE
Choix de la dotation de mobilier (Formules Easy, Business et Identity)	Vous serez redirigé vers la société Camerus depuis votre espace exposant pour commander votre dotation mobilier.	
Prestations du Parc des Expositions (Electricité, Eau, Elingue, Parking, Wifi)	Majoration 20% dès le 29 octobre 2024	Site VIPARIS Manifestation home (viparisstore.com)
Prestations de services (écrans, traiteurs, matériel de bar, plantes..)		Espace Exposant du salon Espace Exposant (expoprotection.com)
Envoi du projet de stand (Stands Nus uniquement)	4 octobre 2024	DECOPLUS w.decoplus@free.fr elisabeth.decoplus@gmail.com
Badges exposants	Au plus vite quand accès disponible	Espace Exposant du salon Espace Exposant (expoprotection.com)
Sécurité incendie		Espace Exposant du salon Espace Exposant (expoprotection.com)
Notice de sécurité	1 octobre 2024	Espace Exposant du salon Espace Exposant (expoprotection.com)
Déclarer mon décorateur	Au plus vite quand accès disponible	Espace Exposant du salon Espace Exposant (expoprotection.com)
LOGIPASS		En ligne (ouverture 1 mois avant le salon) www.logipass.viparis.com
Assurance complémentaire	20 octobre 2024	Service Clients helpdesk.expoprotection@rxglobal.com

B – Comment arriver sur site

Accès au site

ACCÈS AU SITE :

En véhicule :

PARC : 1, place de la Porte de Versailles, Paris

PARKING 1 : 2, rue d'Oradour-sur-Glane, 75015 Paris

En transport :

- **METRO** : ligne 12, station Porte de Versailles – sortie 2
- **TRAMWAY** : T2 et T3a, station Porte de Versailles – Parc des Expositions
- **BUS** : ligne 80, station Porte de Versailles – Parc des Expositions et ligne 39, Station Desnouettes
- **VELO** : station Vélib' avenue Ernest Renan

ATTENTION : Pendant le montage et le démontage de l'exposition, il est impossible d'assurer le contrôle des entrées. En conséquence, nous vous invitons expressément à assurer vous-même la surveillance de votre matériel et de votre marchandise.

LIEU : PARC DES EXPOSITIONS PARIS - PORTE DE VERSAILLES

1, place de la Porte de Versailles - Pavillon 1
75015 PARIS

IMPORTANT

L'accès au stand ne vous sera autorisé uniquement lorsque vous aurez réglé à RX France l'intégralité de leurs factures de stand



Plan du pavillon

Pavillon 1

Entrée des véhicules :

ATTENTION NOUVEAUTE :

Par la porte **T**

Sortie des véhicules :

ATTENTION NOUVEAUTE :

Par la porte **M & S**

En cas de saturation, les services de gardiennage et de sécurité peuvent être contraints d'interdire temporairement l'entrée du Parc des Expositions. Aucun véhicule ne pourra pénétrer à l'intérieur du bâtiment (sauf dérogation spéciale délivrée par l'Accueil Exposants).

Renseignements sur les accès, la circulation, le stationnement et les enlèvements.
Tél : +33 (0)1.40.68.16.16

En montage et démontage, seuls les véhicules légers chargés de cartons seront autorisés stationner avec un délai d'une heure.



Accès véhicules et livraisons

L'accès aux aires de livraison est gratuit mais soumis à l'enregistrement des véhicules sur la plateforme LOGIPASS :

<https://logipass.viparis.com>

Pour toute question sur le LOGIPASS, merci de contacter : infos-exposants@viparis.com

Tél : +33 (0)1 40 68 11 30

Les réceptions de colis sont sous la responsabilité de chaque exposant. Un représentant du stand doit être présent sur le stand au moment de la livraison. Aucun colis ne sera réceptionné par l'organisateur.

ADRESSE POUR VOS LIVRAISONS

VIPARIS – Paris Porte de Versailles

Salon EXPOPROTECTION – Pavillon 1

N° Stand + Contact+ N° de téléphone

1, place de la Porte de Versailles – 75015 Paris

Rappel : Pendant la durée de la manifestation il sera nécessaire d'avoir une carte de parking exposant.

Commande sur [ACCEDER AU SITE/PARKING \(viparisstore.com\)](https://viparisstore.com):

Tel : +33(0)1 40 68 16 16



Périodes de montage, démontage, et livraisons quotidiennes

La demande LOGIPASS concerne tous les accès de véhicules pendant les périodes de montage, de démontage et pour les livraisons quotidiennes aux abords du pavillon.

Le stationnement sur les aires de livraison est limité au strict besoin de la livraison.

Aucun camion ou véhicule de tourisme ne pourra pénétrer dans le pavillon. Seuls sont autorisés les engins de manutention.

1 - Création demande d'accès

Chaque intervenant crée son espace utilisateur pour créer sa demande d'accès. Il utilise son espace dédié pour suivre ses demandes et imprimer son pass d'entrée.

2 - Approbation des demandes

Les demandes faites sur les plages horaires correspondant à la branche d'activité (installateur / exposant / livreur) et au type de véhicule sont validées automatiquement.

Les autres demandes font l'objet d'une approbation manuelle (dérogations) dans la limite des places disponibles.



Livraisons pendant l'ouverture

Horaires: de 8h30 à 9h00, porte T

Lors des livraisons, le stationnement dans le Parc est limité à 1 heure.

Passé ce délai, les véhicules en infraction seront enlevés sans préavis, aux frais de leurs propriétaires.

Badges d'accès

NOUVEAUTÉ

Les personnes non identifiées **N'AURONT PAS D'ACCES AU SITE**

Pendant le montage / démontage, le site est un chantier interdit au public.



DECORATEURS / LIVREURS :
BADGE DE MONTAGE / DÉMONTAGE

Afin de pouvoir **accéder au pavillon lors du montage et démontage**, chaque personne devra être enregistrée au préalable et munie de son badge de montage / démontage associé à un papier d'identité. Vous devrez imprimer votre badge de montage / démontage après validation de celui-ci.

Badge de maintenance : accès en ouverture

Afin de pouvoir **accéder au pavillon lors de l'ouverture du salon**, chaque personne doit être enregistrée au préalable et munie de son badge de maintenance associé à un papier d'identité. **Les badges de maintenance sont soumis à modération.**

Pour vous enregistrer, cliquez sur le lien ci-après :

<https://solar.rxfrance.fr>

Procédure à suivre : [Guide utilisation SOLAR](#)

Pour toute question, contactez : operations.registration@rxglobal.com



EXPOSANTS :
BADGE EXPOSANT

Les badges exposant sont obligatoires pour l'accès des exposants pendant la **période d'ouverture**.

Les badges exposant sont aussi valables pendant les périodes de montage / démontage.

Pour vous enregistrer, vous devez vous rendre sur votre Espace Exposit.

Afin d'imprimer vos badges exposants, assurez-vous d'avoir soldé l'ensemble de vos prestations auprès de votre responsable facturation.

Pour toutes questions, contactez le service client via :

<https://www.expoprotection.com/en-gb/exhibitor-hub.html>



Présence de mineurs

Les mineurs (hors jeunes travailleurs déclarés) sont interdits sur le montage et sur le démontage du salon.

C – Informations pratiques

Surveillance des stands



La surveillance générale pendant le salon est prise en charge par l'organisateur. Il s'agit là d'une obligation de moyen et non de résultat. Nous vous recommandons de faire surveiller vos installations surtout la nuit.

Nous vous rappelons que les risques de vols sont importants pendant les périodes de montage et de démontage. Durant ces périodes, la surveillance des stands n'est pas prise en charge par l'organisateur. Soyez vigilants envers vos effets personnels.

Retrouvez le bon de commande de notre prestataire Gardiennage sur votre Espace Exposant.

Sinistre et vol



Tout sinistre doit être déclaré par écrit à l'organisateur et, sous peine pour l'assuré de perdre son droit au bénéfice de l'assurance, doit être déclaré à la compagnie d'assurance à l'aide des formulaires-types tenus à la disposition de l'exposant. Cette déclaration doit être faite dans les vingt-quatre heures s'il s'agit d'un vol ou dans les cinq jours dans les autres cas, en indiquant les circonstances du sinistre et le montant approximatif des dommages. Tout vol doit faire l'objet d'une plainte déposée par l'exposant auprès des autorités de police du ressort du lieu de l'organisation du salon. L'original du dépôt de la plainte est joint à la déclaration de sinistre.

Dans les 24 heures

Déposer une plainte auprès du Commissariat de Police correspondant au lieu où s'est déroulé le sinistre :

Commissariat de Police

250, rue de Vaugirard - 75015 PARIS Tél. : +33 (0)1 53 68 81 00

Dans les 48 heures

Transmettre l'original de dépôt de plainte au Commissariat Général ou à l'issue du salon :

RX France

EXPOPROTECTION

52-54 Quai de Dion Bouton

92800 PUTEAUX

En montage

Emballages vides-dépôt de matériaux



Les emballages vides doivent être évacués sans délai et entreposés par les exposants ou leurs prestataires en dehors du pavillon.

Il n'existe aucune possibilité de stockage dans le pavillon.

Des entreprises de transport & logistique sont référencées et habilitées à travailler sur ce salon.

Retrouvez leurs bons de commandes sur votre Espace Exposant.
(Sociétés **Clamagérans**, **Clasquin** et **ESI**)

Manutention



Des entreprises de transport & logistique sont référencées et habilitées à effectuer la manutention de vos colis sur ce salon.

Retrouvez leurs bons de commandes sur votre Espace Exposant.

Douane



Il appartient à chaque exposant d'accomplir les formalités douanières pour les matériels et produits en provenance de l'étranger.

L'organisateur ne peut être tenu responsable des difficultés qui pourraient survenir lors de ces formalités.

En période d'ouverture

Animations sonores et enseignes lumineuses



Les animations (sons, vidéos, mascottes...) doivent être déclarées auprès de l'organisateur pour acceptation. Le niveau sonore maximal est fixé à 70 décibels, mesuré à 1m du stand.

L'organisateur se réserve le droit de faire baisser ce seuil si l'émission sonore induit une gêne significative pour les stands environnants.

L'exposant est seul responsable du respect des droits de propriété intellectuelle relatifs à la diffusion de musique. En conséquence, l'exposant doit effectuer la déclaration relative à la diffusion de musique sur son stand auprès de la SACEM et doit en assurer le paiement avant le salon.

<https://clients.sacem.fr/autorisations/manifestation-avec-de-la-musique-en-fond-sonore>

L'exposant garantit l'organisateur de tout recours et/ou toute réclamation de tout tiers du fait du non-accomplissement de ses obligations.

Toutes formes d'animations ou démarches commerciales sont strictement interdites en dehors des limites du stand sauf si l'exposant a réservé cette visibilité auprès de l'organisateur.

Toute publicité lumineuse ou sonore doit être soumise à l'agrément de l'organisateur qui pourra revenir sur l'autorisation accordée, en cas de gêne apportée aux exposants voisins, à la circulation ou à la tenue de l'exposition.

Les enseignes «gyrophares» et similaires ne sont pas autorisées.

Les enseignes ou signalisations lumineuses sont autorisées.

En aucun cas, elles ne peuvent être intermittentes ou clignotantes.

Distribution publicitaire / prospectus



La distribution de documents, prospectus et objets publicitaires est strictement interdite en dehors des limites de votre stand et dans les allées.

Parking



Le parking du Parc des Expositions devient payant à l'ouverture du salon. VIPARIS propose aux exposants un abonnement permettant un accès illimité quotidien entrée/sortie pour la durée de la manifestation.

Cet abonnement est à commander sur : [ACCEDER AU SITE/PARKING \(viparisstore.com\)](https://viparisstore.com)

Traiteurs



Les exposants peuvent faire appel soit aux traiteurs installés sur le site (Horeto), soit à des traiteurs agréés par l'administration de VIPARIS. Tous les traiteurs sont autorisés à assurer des prestations sur le Parc sous réserve de se déclarer avant la réalisation de la prestation auprès de VIPARIS et de finaliser un contrat ponctuel d'intervention sur la base d'une redevance.

Contact : VIPARIS – Myriam MOTTIN

Tél : +33 (0)1 40 68 14 46 / myriam.mottin@viparis.com

En l'absence de cet agrément, l'accès au parc leur sera refusé.

J'opte pour une restauration durable

Éviter le gaspillage alimentaire en commandant les quantités adéquates.

Privilégier les produits bio, locaux et de saison.

Supprimer les plastiques en privilégiant la vaisselle réutilisable ou recyclable, et en apportant sa gourde.

Sélectionner un traiteur ayant mis en place une politique RSE et ayant leur laboratoire proche du lieu de réception.

En démontage

Stands équipés et aménagements complémentaires



Les réserves de ces stands, ainsi que le mobilier de location, devront être vidés de tout leur contenu dès la fermeture du salon et au plus tard à **17h00** pour leur démontage par les équipes de l'installateur.

Stands nus - Nettoyage Remise en état de l'emplacement du stand



Les exposants et leurs prestataires devront obligatoirement respecter le planning établi par l'organisateur.

Le démontage des stands commencera le jeudi 7 novembre à partir de 18h00 jusqu'à minuit. Il se poursuivra le vendredi 8 novembre de 7h00 à 21h00.

Tout dépassement de ces horaires entraîne :

- la destruction du stand aux frais de l'exposant,
- le paiement de l'indemnité d'occupation supplémentaire au prorata du prix au m2,
- les dommages et intérêts au loueur des lieux.

L'exposant accepte de payer tous les frais occasionnés par sa défaillance ou celle de son décorateur, installateur ou autre personne, morale ou physique, agissant pour son compte.

Nous vous recommandons de retirer dès le début du démontage de vos stands toute publicité, multimédia, produit de valeur, ou tout autre objet que vous voulez récupérer.

Toute détérioration (trous, peinture et marquage...) est strictement interdite.

Votre emplacement doit être restitué dans l'état initial.

Tous les détritrus (moquette, gravois, adhésifs, scotchs au sol...) devront être retirés pour le vendredi 8 novembre à 21h00.

Passé ce délai, l'organisateur se réserve le droit de facturer forfaitairement à l'exposant, les frais liés à l'enlèvement de marchandises, de documentation, de démolition de stand, d'enlèvement de moquette, et de diverses remises en état. Les infractions au règlement seront constatées et consignées.

Pour mémoire, l'exposant doit faire procéder à l'enlèvement de ses propres déchets et ne peut utiliser, en aucun cas, les bennes de l'organisateur.

Pour l'enlèvement de vos déchets, nous vous conseillons de contacter la société **MILLENIUM** chargée du nettoyage du salon. Retrouvez leur bon de commande sur votre Espace Exposant.

Nous vous recommandons de transmettre ces informations à vos transitaires, transporteurs et décorateurs.

Main d'œuvre étrangère

RAPPELS

[l'article L 341-6 du Code du travail](#) :

« Nul ne peut, directement ou par personne interposée, engager, conserver à son service, employer pour quelque durée que ce soit un étranger non muni d'un titre l'autorisant à exercer une activité salariée en France ».

ATTENTION : si vous faites appel à des décorateurs ou des standistes étrangers pour intervenir sur votre stand. Ces derniers doivent s'assurer que tous les travailleurs étrangers qui travaillent sur le sol Français dont ils feront appel sont déclarés via le **portail**

SIPSI: www.sipsi.travail.gouv.fr

L'utilisation du **Télé-service SIPSI** est devenue obligatoire depuis le 1er octobre 2016. Il est le seul mode autorisé de transmission de la déclaration préalable de détachement pour les prestataires étrangers.

En tant qu'exposant sur le salon et commanditaires des prestations, vous êtes soumis à une obligation de vigilance. Vous devez vous faire remettre une copie de **la déclaration de détachement**.

Si ces démarches ne sont pas respectées, l'inspection du travail peut mettre en suspend votre chantier sur site, voir annuler votre participation au salon.

Afin d'avoir plus d'informations sur ce sujet, nous vous invitons à consulter le site internet SIPSI : Sipsi (travail.gouv.fr), ou sur : [Immigration professionnelle : recrutement de main d'oeuvre étrangère - Direccte Ile-de-France](#)

Conformément à la législation française, tout entrepreneur intervenant sur le site, devra tenir à disposition de l'Inspection du travail, les registres réglementaires du personnel, ainsi que le double des titres de travail des travailleurs de nationalités étrangères. L'entreprise utilisant du personnel intérimaire doit s'assurer :

- Que la personne est apte à effectuer le travail auquel elle est destinée
- Que le certificat d'aptitude médicale pour la profession déterminée a bien été délivré
- Que l'intéressé est en règle (carte de travail, carte de séjour)
- Que le personnel a subi une formation à la sécurité

Tout employeur établi hors de France qui prévoit d'effectuer une prestation de service sur le territoire français doit transmettre avant le début de son intervention en France une DECLARATION PREALABLE DE DETACHEMENT de ses salariés à l'inspection du travail du lieu de réalisation de sa prestation.

Rappel des règles de sécurité essentielles

RAPPELS

Durant les périodes de montage et de démontage, l'accès aux espaces d'expositions et d'événements est réglementé. Vous devez respecter les consignes qui vous seront données par les organisateurs et toutes les personnes chargées de la gestion des accès et de la sécurité.

Le port des E.P.I. (Equipements de Protection Individuels) est obligatoire durant toute la période de montage et démontage du salon.

Les issues de secours doivent rester dégagées et libres d'accès

Les R.I.A (Robinetts d'Incendie Armés) doivent rester accessibles en permanence.



**IL EST INTERDIT
D'UTILISER LES
ECHELLES,
ESCABEAUX ET
MARCHEPIEDS
COMME POSTE DE
TRAVAIL.**



L'emploi d'une nacelle élévatrice est soumis à la réglementation en vigueur. Les conditions d'utilisation et de fonctionnement de la nacelle doivent être affichées sur la nacelle elle-même. Le conducteur et l'accompagnateur **doivent porter un casque**. Le conducteur doit être en possession d'un **CACES ou toute autorisation équivalente** : autorisation de conduite délivrée par l'employeur après vérification de l'aptitude médicale (certificat annuel) et épreuve pratique de formation. Il doit être âgé de plus de 18 ans.



D – Exposant Responsable

Agissons ensemble vers une démarche vertueuse



J'opte pour des transports bas carbone

Favoriser les déplacements bas carbone (train, voie fluviale et maritime, vélos, camions électriques...).
Mutualiser la livraison avec d'autres participants à l'événement.
Les prestataires officiels du salon, **CLAMAGERAN**, **CLASQUIN** et **ESI** organisent des transports groupés.



Je pense écoconception

Privilégier des matériaux réutilisables et recyclables, ainsi que l'éclairage en LED.
Sur nos bons de commande, nous facilitons votre compréhension grâce aux pictogrammes recyclables et réutilisables.



J'adopte une communication responsable

Adapter le tirage de vos prospectus et les goodies, opter pour un support respectueux de l'environnement, adopter des goodies éthiques et ou zéro-déchet.



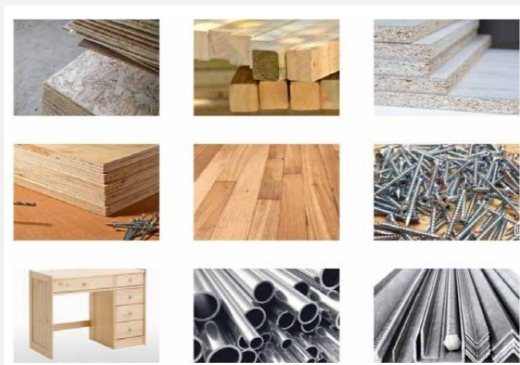
Je réduis mes emballages

Eviter au maximum le suremballage.
Privilégier des matériaux facilement recyclables ou mieux réutilisables.



MONTAGE / DEMONTAGE

Exposant responsable : Bonnes pratiques



Je valorise mes déchets (structures de stands, matériaux lourds, moquettes ...)

Nous organisons le réemploi de vos matériaux par nos filières écoresponsables. Stands nus, prévenez-nous dès le montage si vous avez des matières ou stands revalorisables !

Organisez le retrait vos déchets :

J'ai MOINS de 1m³ de déchets sur mon stand

Je trie sur place et je les dépose en tas dans les allées selon leur nature :

- Cartons
- Papier
- Brochures



- Bois



- Ferraille



- Plastique PE – Film plastique transparent



- Autres déchets
Hors déchets dangereux et déchets d'équipement électrique / électronique



J'ai PLUS de 1m³ de déchets sur mon stand

Je commande l'évacuation de mes déchets auprès du prestataire **MILLENIUM**.

Ils seront valorisés en centre de traitements

POUR COMMANDER L'EVACUATION DE MES DECHETS

En ligne avant le début du montage du salon
<https://www.expoprotection.fr/fr-fr/exhibitor-hub.html>

EXPLOITATION

Exposant responsable : Bonnes pratiques



Je trie mes déchets

Merci de déposer devant votre stand chaque soir, les différents déchets séparés, ainsi que le verre que nous récupérerons également. Des bacs de tri sont également mis à votre disposition en tête de hall, dans les accueils exposant et visiteurs, et sur certains espaces organisateurs.



**Réemploi, suivi du tri
RE'UP**

lamine.kagny@bereup.com

**Propreté, évacuation des déchets
MILLENIUM**

Tél : +33 (0)1 60 19 72 72

Je partage mes bonnes idées et pratiques :
service.technique.expoprotection@rxglobal.com

E – Règlement technique d'architecture

1 – Pour tous les exposants (stands équipés, stands nus, My Stand Maker) :
Merci de consulter notre règlement de sécurité présent sur votre Espace Exposant.

2 – Uniquement pour les stands nus :

a) PLAN TECHNIQUE

Si vous avez des contraintes techniques sur votre emplacement, rapprochez-vous de notre Service Technique Exposants avant de commencer la conception de votre stand afin de récupérer votre plan technique (contraintes en hauteur, piliers, RIA ...)

Contact : service.technique.expoprotection@rxglobal.com

b) VALIDATION RESPECT REGLEMENT ARCHITECTURE → avant le 4 octobre 2024

Dès votre projet finalisé, envoyez deux plans cotés indiquant les vues au sol et en élévation à :

DECOPLUS - elisabeth.decoplus@gmail.com - tél : +33 (0)9 67 78 93 85

Notre prestataire vérifiera ainsi le respect du règlement d'architecture.

c) COMMANDE PRESTATIONS TECHNIQUES / ETUDE DE FAISABIILITÉ

Commandez vos élingues, fluides... auprès de VIPARIS : [Manifestation home \(viparisstore.com\)](http://viparisstore.com)

Afin de finaliser votre commande, un plan technique vous sera demandé.

Ce dernier est nécessaire pour la pose de votre commande mais aussi pour étudier la faisabilité de votre projet (notamment pour l'élingage).

La commande ne sera pas validée tant que la faisabilité n'aura pas été confirmé par VIPARIS.

d) VALIDATION FINALE

Votre projet ne sera considéré comme validé qu'à réception de la validation DECOPLUS et confirmation de faisabilité du projet par VIPARIS.



Règlement technique d'architecture

IMPORTANT : En signant votre demande de participation, vous avez pris l'engagement de respecter et de faire respecter par tous décorateurs, installateurs ou entrepreneurs, l'ensemble des clauses du règlement général y compris la durée de montage et de démontage.

L'organisateur du salon se réserve le droit de faire modifier ou de faire démonter par l'installateur général (et aux frais de l'exposant) toutes les installations qui ne respecteraient pas le règlement d'architecture et susceptibles de gêner les exposants voisins ou le public.

Le service technique vérifiera toutes les installations des stands et pourra refuser toutes celles qui ne seront pas conformes au projet approuvé.

D'autre part, l'organisation se réserve le droit de faire effectuer par un organisme de contrôle agréé, et aux frais de l'exposant, un rapport attestant de la stabilité des structures de stand.

Accrochages en hauteur (élingues, drisses) :

Les accrochages à la charpente du pavillon sont réalisés exclusivement par les services techniques du parc des expositions de Paris Porte de Versailles.

Les commandes sont à passer sur le VIPARISSTORE :

[Elingues - SUPPORTS & ELINGUES - DECORER MON STAND \(viparisstore.com\)](https://viparisstore.com)

Les éléments suspendus devront respecter les règles d'architecture. Il est obligatoire de faire contrôler vos structures suspendues (tout élément élingué) par une société agréée afin d'obtenir un procès-verbal de stabilité.

L'exposant doit fournir une attestation de conformité.

Visite 360

Découvrez Paris Expo Porte de Versailles grâce à la visite 360 :

[Paris Expo Porte de Versailles \(visitme360.com\)](https://visitme360.com)
(cliquer sur pavillon 1)

Règlement technique d'architecture

➤ Les **constructions des stands** doivent être effectuées en tenant compte des hauteurs* (à partir du sol) et des retraits suivants :

	HAUTEUR	RETRAIT EN MITOYENNETÉ	RÈGLES
Construction	5.00 m	1.00 m	Retrait uniquement par rapport aux cloisons de mitoyenneté pour les éléments de 3,50m à 5,00m.
Cloisons de séparation/mitoyenneté	2.40m min 3.50m max	/	Les cloisons donnant sur des stands voisins devront être lisses, unies, peintes en blanc ou recouvertes de textile mural blanc ou gris, sans aucun type de signalisation.
Signalétique / drisses	5.00 m	1.00 m	NOUVEAU : L'accrochage de signalétique sur drisses ne peut être effectué que par VIPARIS. Prestation à commander sur Elingues - SUPPORTS & ELINGUES - DECORER MON STAND (viparisstore.com) Retrait uniquement par rapport aux cloisons de mitoyenneté
Enseigne-structure avec élingue	5.00 m	1.00 m	Superstructure ajourée pouvant comporter label ou sigle lumineux de l'exposant. Elles doivent être élinguées ou bien n'être solidaire de la structure que par une armature légère. Retrait uniquement par rapport aux cloisons de mitoyenneté
Herse d'éclairage ou pont lumière	5.30 m	1.00 m	Les herses d'éclairage sont autorisées, élinguées et indépendantes au-dessus des structures du stand. Retrait uniquement par rapport aux cloisons de mitoyenneté. Veuillez contacter le service exposants de VIPARIS au 01 40 68 16 16 pour tout faisabilité de votre projet.
Stand à étage	5.00m	2.00m	Retrait uniquement par rapport aux cloisons de mitoyenneté. Les stands situés de part et d'autre des allées de sécurité de 6.00m devront obligatoirement respecter un retrait de 2.50m à l'intérieur du stand

**veuillez-vous rapprocher de votre contact technique pour connaître les zones de hauteur limitée propre à votre emplacement.*

Règlement technique d'architecture

LIMITES DE STANDS

Aucun élément de décoration, mobilier, enseigne, faisceaux d'éclairage ne doit dépasser les limites du stand.

ALLÉES LIBRES

Les exposants devront laisser **les allées libres** de toutes canalisations, câbles ou éléments de décoration, tant au sol qu'en hauteur. En revanche, les canalisations et câbles répondant aux exigences de l'organisateur ou des services de sécurité pourront traverser l'emplacement des stands si besoin.

OUVERTURE DES STANDS

Chaque façade/côté de stand donnant sur une allée doit obligatoirement respecter une **ouverture de 50% minimum**, de manière à permettre un large accès au stand, à ne pas gêner les voisins et à permettre une grande visibilité et une bonne circulation.

Peuvent être considérés comme ouverture :

- Toute décoration ou mobilier ne dépassant pas 1.00m de hauteur, hors cloison basses (ex: plante, comptoir d'accueil..)
- Tout élément mobile, sur toute sa hauteur, permettant l'accès physique au stand.

STAND DE PLUS DE 200M²

Merci de contacter le conseiller technique et sécurité du salon.

STANDS RÉUTILISÉS

Ils sont soumis au « Règlement d'Architecture » du salon, comme les stands nouvellement construits.

STANDS À ÉTAGE

Les stands à étage sont autorisés mais devront observer un retrait de 2.00m avec les stands voisins. Ceux situés de part et d'autre des allées de sécurité de 6.00m devront obligatoirement respecter un retrait de 2.50m à l'intérieur du stand afin que les stands à étage en vis-à-vis soient éloignés de 11.00m les uns des autres. Tout stand à étage devra comporter, lors du passage de la commission de sécurité préfectorale, un certificat de stabilité délivré par un organisme agréé et compétent.

DÉGRADATIONS

Les exposants sont responsables pour eux-mêmes et pour les entreprises travaillant pour leur compte de tous les dégâts et dommages occasionnés aux constructions du bâtiment lors du transport, de l'installation ou de l'enlèvement de leur matériel.
Parois, sol, piliers : Il est interdit d'y effectuer des percements, scellements, saignées ou découpages. Il est également interdit de les peindre.

VELUM

Si vous souhaitez poser un velum, validez d'abord le pourcentage de couverture avec notre chargé de sécurité

REVÊTEMENT DE SOL

Les stands sont livrés sans moquette à l'exception des stands ayant souscrit chez RX France une formule équipée (Ex : Stand Easy, Identity, Village..). Toute dégradation du sol du bâtiment existant du fait des exposants sera à leur charge.
Il leur appartient donc de prendre toute mesure (plastiques, contreplaqué, etc.) permettant d'assurer la protection du sol en cas de risque, en particulier la peinture.

BARDAGES SUR POTEAUX

Les bardages sur poteaux ont une hauteur de **4m, toutefois il est possible de les habiller jusqu'à 5m.** Ils peuvent être utilisés en totalité par les exposants pour y accrocher enseignes ou éléments de décoration. Tout élément fixé par agrafage devra être déposé en fin d'exposition par les soins de l'exposant et le bardage débarrassé des agrafes. Il est interdit de percer ou d'abimer le poteau. À défaut, la remise en état sera facturée à l'exposant.

Règlement technique d'architecture

ANIMATION, SONORISATION ET ENSEIGNES LUMINEUSES

Toutes formes d'animations ou démarches commerciales sont strictement interdites en dehors des limites du stand sauf si l'exposant a réservé cette visibilité auprès de l'organisateur. Toute publicité lumineuse ou sonore doit être soumise à l'agrément de l'organisateur qui pourra revenir sur l'autorisation accordée, en cas de gêne apportée aux exposants voisins, à la circulation ou à la tenue de l'exposition. Les enseignes «gyrophares» et similaires ne sont pas autorisées. Les enseignes ou signalisations lumineuses sont autorisées. En aucun cas, elles ne peuvent être intermittentes ou clignotantes. Les animations doivent être déclarées à l'organisateur. Le niveau sonore émis par un exposant ne pourra en aucun cas être autorisé à dépasser **70 db**, mesuré à 1 m du stand. L'organisateur se réserve le droit de faire baisser ce seuil si l'émission sonore induit une gêne significative pour les stands environnants.

MATERIEL EN FONCTIONNEMENT

Les exposants souhaitant présenter du matériel en fonctionnement, doivent impérativement retourner le formulaire «Matériel en fonctionnement» au chargé de sécurité du salon.

COMMANDES DE DÉSENFUMAGE ET POSTES D'INCENDIE FIXE

Sur les bardages de périphérie ou les poteaux sont placés des commandes de désenfumage ou des extincteurs. Les R.I.A doivent être visibles et accessibles sur un rayon de 1m. Les interphones doivent rester dégagés en permanence. Le balisage de ces installations doit rester visible.

BALLONS CAPTIFS

Les ballons gonflés à un gaz plus léger que l'air et servant d'enseigne devront respecter les hauteurs et retraits autorisés. Le ballon doit être implanté dans les limites du stand avec un retrait de 0.50m minimum par rapport aux allées et de 1.00m de retrait par rapport aux cloisons de mitoyenneté. Si le ballon est éclairant, l'enveloppe devra avoir une réaction au feu M2. Gaz autorisé : air et hélium. Si le ballon est gonflé à l'hélium, aucun stockage de bouteilles d'hélium (vides ou pleines) ne sera autorisé dans le pavillon. Il est également interdit de remettre en pression pendant la présence du public dans le pavillon.

COMMISSION DE SÉCURITÉ

Toutes les installations devront être conformes aux prescriptions édictées par la Préfecture de Police. Le Commissariat Général vérifiera toutes les installations de stands et refusera toutes celles qui ne seront pas conformes au Règlement du salon. En raison du passage de la Commission de Sécurité, l'installation des stands doit être terminée la veille d'ouverture du salon.

ACCESSIBILITÉ PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE

Tout stand équipé d'un plancher technique supérieur à 2 cm de hauteur sur lequel le public peut être amené à monter devra comporter obligatoirement une rampe d'accès. Cette dernière devra avoir une largeur de 0,90 m et une pente comprise entre 2% et 5%. Celle-ci sera intégrée au stand et ne devra pas déborder sur les allées.

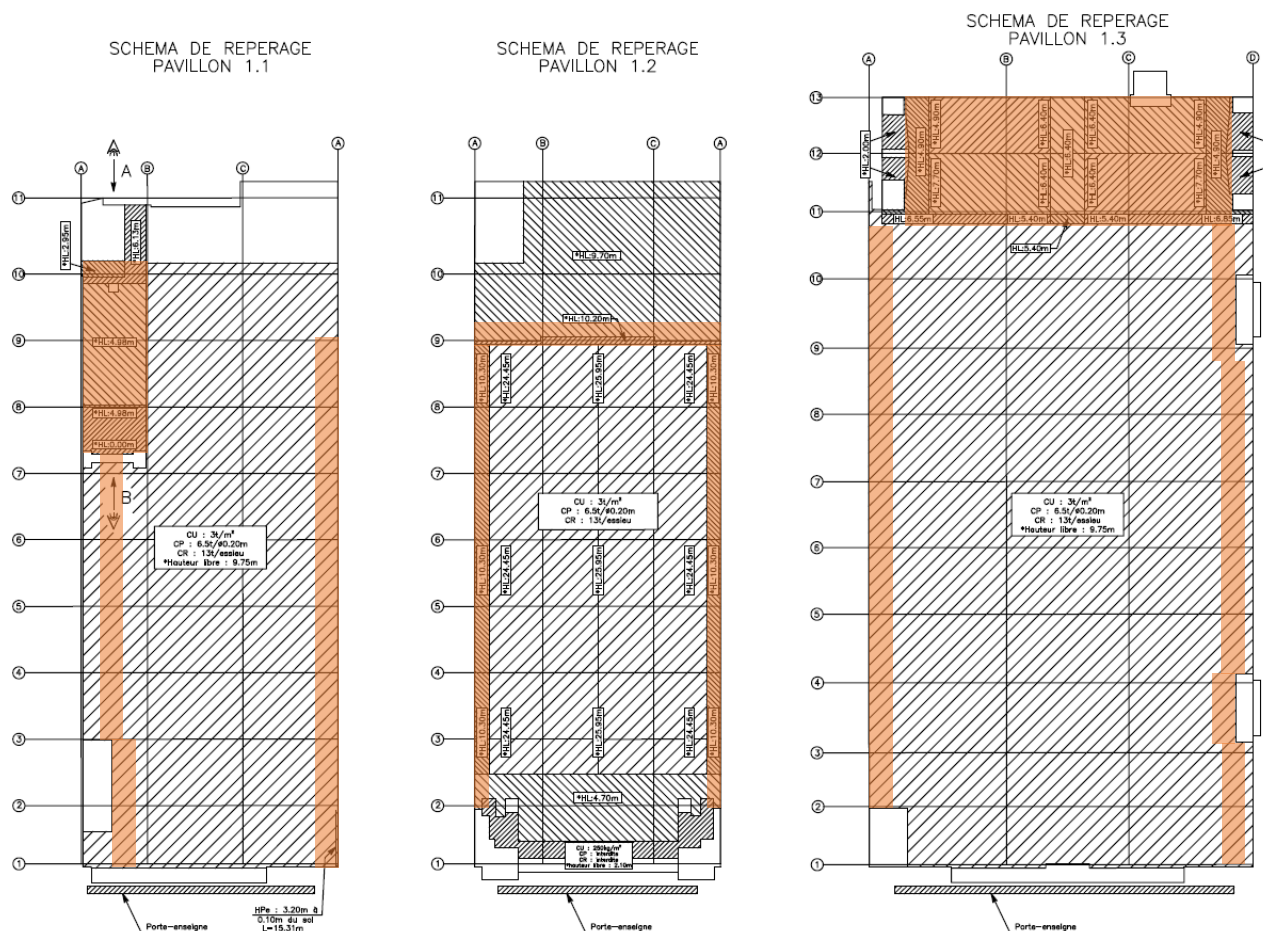
RIA

Le Robinet d'Incendie Armé (RIA) devra rester visible et accessible, donc libre de tout coffrage, porte, rideau ou décoration. Un rideau flottant est cependant toléré devant l'appareil, rideau de couleur neutre. Un report de signalétique sera réalisé au-dessus du rideau (plaque rouge, lettres R.I.A. blanches ou pictogramme, 40 cm x 15 cm). Son accès devra être possible : un cheminement de 1,00 m de large au minimum, devra être réservé depuis l'allée la plus proche.

Si vous faites appel à un standiste, pensez à lui envoyer ce document afin qu'il puisse tenir compte de ce règlement lors de la conception de votre stand.

Règlement technique d'architecture

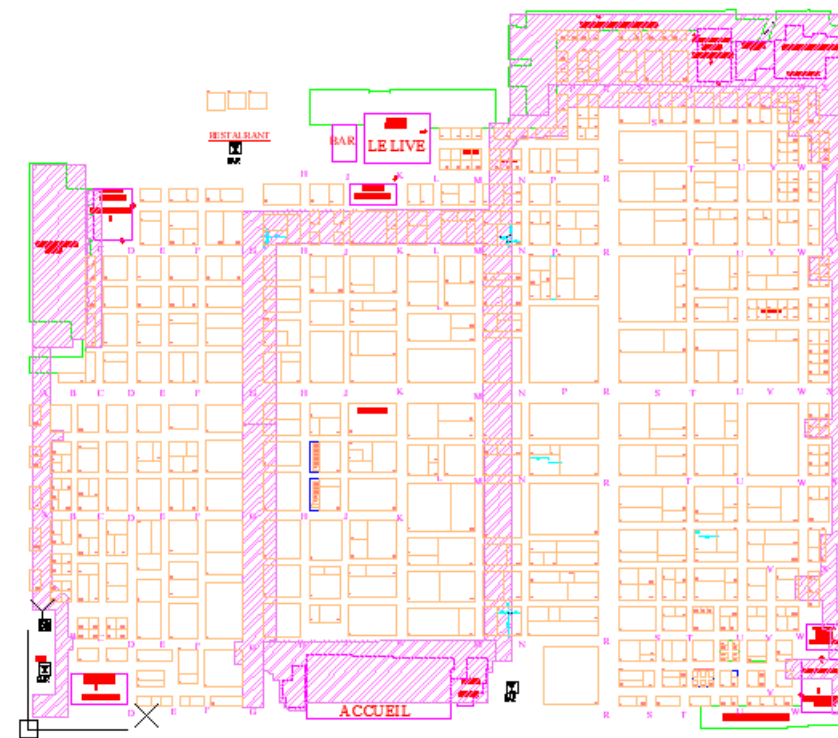
Particularité pavillon 1 : les gaines techniques



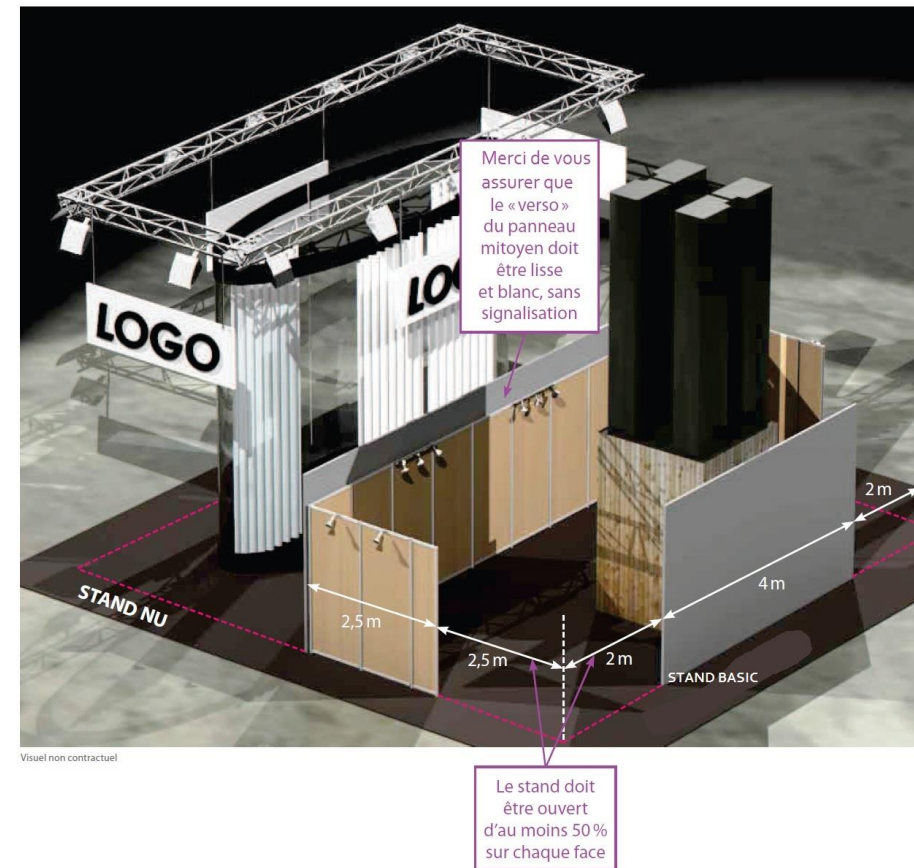
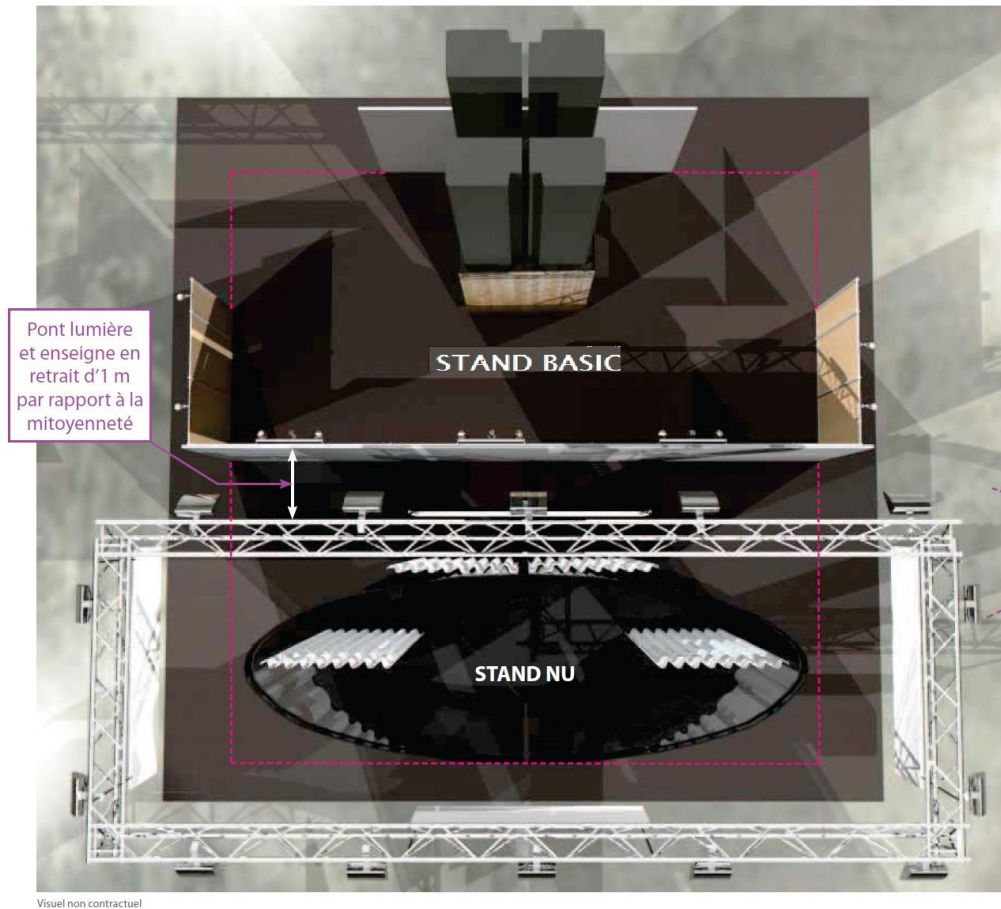
Veuillez vous rapprocher de votre contact commercial pour connaître les zones de hauteur limitée propre à votre emplacement.

Les stands qui se trouvent sous les gaines techniques du pavillon 1 doivent être accompagné par les services exposants de VIPARIS pour valider la faisabilité de leurs projets d'accrochage en hauteur et d'accrochage de signalétique sur drisses.

Contact : Mr Loick Kuntz – loick.kuntz@viparis.com

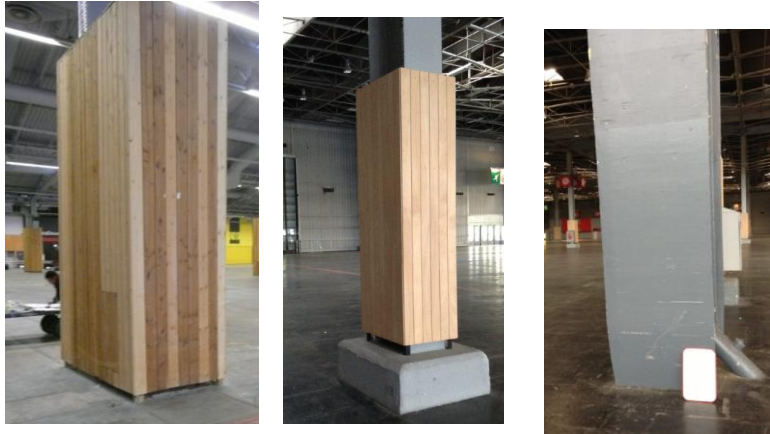


Règlement technique d'architecture



Règlement technique d'architecture

HABILLAGE POTEAU HALL

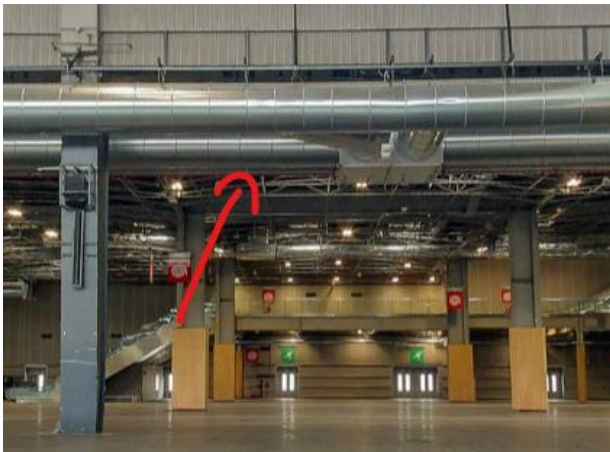


**RIA
ROBINET D'INCENDIE ARMÉ**



GAINES DE CLIMATISATION AU PLAFOND

(nécessitant une étude de faisabilité auprès de Viparis si vous souhaitez élinguer une structure)



Tous les sols sont en béton



**COFFRET ÉLECTRIQUE
(puissance $\leq 20\text{kW}$)**



TRAPPE TECHNIQUE



COFFRET DE CHANTIER

2. Formulaires à consulter et à retourner



A – Règlement de sécurité incendie

Veuillez lire attentivement les Règles de prévention liées à la sécurité incendie, au risque de panique du public et à l'accueil des personnes en situation de handicap que vous retrouverez en intégralité dans votre espace exposant.

CONSIGNES DE SECURITE				
INCENDIE  SERVICE SECURITE N° _____ POMPIERS N° _____ NE PAS RACCROCHER SANS AVOIR VERIFIE QUE VOTRE APPEL A ETE COMPRIS	 ATTACHEZ LE FEU AU MOYENS DES EXTINCTEURS APPROPRIES	 DANS LA FUMEE BAISSEZ-VOUS EST PRES AU SOL	 N'UTILISEZ PAS LES ASCENSEURS	 FACILITEZ L'ACCES DES POMPIERS N'ENCOMBREZ PAS LES MOYENS DE SECOURS
EVACUATION  DES L'AUDITION DU SIGNAL SONORE  GARDEZ VOTRE SANG-FROID	 FERMEZ LES PORTES ET LES FENETRES EN QUITTANT VOTRE POSTE DE TRAVAIL	 DIRECZ-VOUS CALAEMENT VERS LE POINT DE RASSEMBLEMENT	 N'UTILISEZ PAS LES ASCENSEURS	 LOCALISATION DU POINT DE RASSEMBLEMENT
ACCIDENT  PREMIERS SECOURS N° _____ AMBULANCE N° _____ NE PAS RACCROCHER SANS AVOIR VERIFIE QUE VOTRE APPEL A ETE COMPRIS	 PRECISEZ LA NATURE DE L'ACCIDENT BLESSURES BRULURES ASPHYXIE FEU SUR UNE PERSONNE EMPECHEZ-LA DE COURIR, COUCHEZ-LA, ENVELOPPEZ-LA AVEC UNE COUVERTURE OU EN VETEMENT.		RESPONSABLES DE SECURITE M. _____ TEL. _____ M. _____ TEL. _____ M. _____ TEL. _____ M. _____ TEL. _____ M. _____ TEL. _____	

Pour tous les exposants (stands équipés, stands nus, My Stand Maker)

Complétez le formulaire sécurité ci-après

Vous pourrez déclarer le Matériel en fonctionnement présent sur votre stand directement depuis le formulaire sécurité en ligne.

Pour toute question relative à la sécurité incendie et au matériel en fonctionnement, contactez :

AFS Conseils & Sécurité

Tél : +33 (0)6 70 61 95 11

afs@afsconseils.fr

afrancioni@afsconseils.fr

B – Formulaire à retourner auprès des prestataires dédiés

Déclaration de matériel en fonctionnement 1/2

Formulaire à compléter et retourner avant le 15 octobre 2024

Par mail : afs@afsconseils.fr

Par voie postale : Cabinet AFS

56, rue Salengro

93110 ROSNY-SOUS-BOIS

Raison sociale :

Allée : Numéro de stand :

Adresse :

..... Code postal :

Ville : Pays :

Tél : Contact :

E-mail :

Type de matériel ou d'appareil présenté en
fonctionnement :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Formulaire à retourner auprès des prestataires dédiés

Déclaration de matériel en fonctionnement 2/2

1. Risques spécifiques

Source d'énergie électrique supérieure à 100 kW :

Puissance utilisée :

Liquides inflammables :

Nature :

Quantité :

Mode d'utilisation :

N.B. : Les décisions de l'Administration concernant les demandes d'autorisation seront notifiées à l'exposant par l'organisateur.

Important !

Les matériels présentés en fonctionnement doivent, soit comporter des écrans ou carters fixes et bien adaptés mettant hors de portée du public toute partie dangereuse, soit être disposés de façon à ce que les parties dangereuses soient tenues hors de portée du public, et au moins à une distance d'un mètre des circulations générales.

Les démonstrations sont réalisées sous l'entière responsabilité de l'exposant.

2. Risques nécessitant une demande d'autorisation ou une déclaration particulière

Moteur thermique ou à combustion :

Générateur de fumée :

Gaz liquéfiés (acétylène, oxygène, hydrogène ou gaz présentant les mêmes risques) :

Nature :

Quantité :

Source radioactive :

Rayon X :

Laser :

Cachet de l'entreprise :

Signature :

C – Notice SPS Sécurité et Protection de la Santé

Veuillez lire attentivement **la Notice SPS Exposant** que vous retrouverez en intégralité dans votre espace exposant.

Pour les stands équipés Présence / Essentiel / Easy / Identity / Business / Villages et les stands nus My Stand Maker

=> Cochez la case mon stand est construit par l'Organisateur.

Le formulaire est à renvoyer par mail à : sps@d-o-t.fr avant le 1^{er} octobre 2024

SI VOTRE STAND EST :

- Construit par l'Organisateur ou par vous-même ou par une seule entreprise sans sous-traitant



VOUS DEVEZ : Renvoyer cette attestation à la société D.Ö.T avant le 01/10/2024 et transmettre l'information de cette notice au prestataire mandaté par vos soins qui intervient, lors des périodes de montage et de démontage, sur votre stand.

Pour les stands nus :

Complétez les informations demandées et renvoyez le formulaire accompagné d'une vue de votre stand.

Le formulaire est à renvoyer par mail à : sps@d-o-t.fr

D – Assurance complémentaire (facultative)

Rappel du règlement général du salon

Article 18 - Assurance multirisques exposants

Les exposants sont obligatoirement assurés par l'intermédiaire de l'organisateur pour les risques aux objets présentés. L'assurance multirisques couvre les sinistres ou dommages accidentels touchant un bien appartenant à l'exposant ou dont il a la garde.

L'assurance prend effet au moment où les biens sont déposés sur l'espace d'exposition de l'exposant. Elle cesse dès que les biens quittent l'espace d'exposition à l'issue de la manifestation.

Sont couverts, dans la limite du plafond de garantie de 15.000 € :

- les objets exposés, matériel de présentation, meubles et tous autres biens destinés à être contenus dans l'espace d'exposition ;
- les biens loués ou prêtés, y compris l'espace d'exposition ou le module d'exposition fourni par l'organisateur ;
- le matériel audiovisuel et les écrans plasmas / LCD.

L'exposant a la possibilité de souscrire une garantie complémentaire facultative.

Retrouvez le formulaire de souscription à cette assurance complémentaire (facultative) sur votre Espace Exposant.

Il est à compléter et retourner **avant le 20 octobre 2024**

Par mail, à notre service client :
helpdesk.expoprotection@rxglobal.com

3. Aménagement de mon stand



A – Stands équipés et villages

Nos offres de stands clé en main sont gérées par nos partenaires officiels.

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

1

Un numéro de stand et un emplacement vous ont été attribués ainsi que vos codes d'accès à votre [Espace Exposant](#).
Vous allez être contacté par le prestataire en charge de votre stand.

2

Complétez le formulaire reçu de la part du prestataire

Renvoyez ce document avec vos choix d'aménagement (exemple : coloris moquette et cloisons) et vos éventuelles commandes complémentaires (éclairage ou signalétique supplémentaire).

3

Vous souhaitez commander d'autres prestations pour votre stand, consulter la liste de nos prestataires recommandés et découvrez leur catalogue sur votre [Espace Exposant](#).

4

Votre stand équipé sera prêt la veille de l'ouverture du salon.
Les équipes techniques seront à votre disposition sur site pour toute demande concernant l'aménagement de votre stand.

LES SERVICES INCLUS

- Cloisons en location modulaire ou bois gainé coton gratté (en fonction du type de stand)
- Moquette (coloris au choix sur formulaire)
- 1 coffret électrique en courant intermittent (puissance 1KW, 3KW ou 4KW en fonction du type de stand)
Pour les villages, alimentation électrique prévue.
- Éclairage évolutif en fonction de la surface
- Signalétique
- Mobilier (dotation immuable prévue ou à choisir)
- Nettoyage (remise en état avant ouverture puis quotidien)

Les stands équipés

➤ **INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LES FORMULES EASY, BUSINESS ET IDENTITY :**

Vous serez redirigé vers la société **Camerus** depuis votre espace exposant pour commander votre dotation mobilier.

Vous avez le choix entre différents types de dotation, cependant vous ne pouvez pas modifier le contenu d'une dotation.

Si vous avez une formule Présence, le mobilier est déjà inclus ; aucune démarche n'est à effectuer.

Si vous avez une formule Essentiel, le mobilier n'est pas compris dans la formule. Vous pouvez le commander sur votre Espace Exposants.



PRESENCE

- Vous allez être contacté par notre prestataire **CREATIFS by GL Events** pour les choix d'aménagement et le suivi de votre stand.



EASY

- Vous allez être contacté par notre prestataire **CREATIFS by GL Events** pour les choix d'aménagement et le suivi de votre stand.



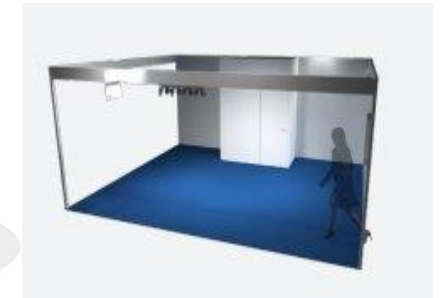
BUSINESS

- Vous allez être contacté par notre prestataire **STAND-ING** pour les choix d'aménagement et le suivi de votre stand.



IDENTITY

- Vous allez être contacté par notre prestataire **LINKS EVENT** pour les choix d'aménagement et le suivi de votre stand.



ESSENTIEL

- Vous allez être contacté par notre prestataire **CREATIFS by GL Events** pour les choix d'aménagement et le suivi de votre stand.

Les stands village (Expert - Start up)

➤ Vous allez être contacté par notre prestataire **Créatifs by GL** pour les choix d'aménagement et le suivi de votre stand.



VILLAGE EXPERT



VILLAGE START-UP

B – Espaces nus

Vous avez validé votre emplacement

Un numéro de stand vous a été attribué ainsi que vos codes d'accès à votre Espace Exposant.

RAPPEL :

La surface est délimitée par un marquage au sol.

Les cloisons de séparation et la moquette ne sont pas fournies.

• **PLUSIEURS POSSIBILITÉS**

Option 1 : Contactez My Stand Maker

Nos standistes sont à votre écoute pour vous proposer un stand sur mesure, à votre image. Retrouvez plus de détails sur concernant cette solution sur la page suivante.

Option 2 : Vous avez votre propre standiste / décorateur

Déclarez votre prestataire sur votre Espace Exposant.

La réalisation de votre projet de stand doit être en conformité avec les règles d'architecture ainsi que le règlement de sécurité incendie.

Option 3 : Aménagez votre stand grâce au catalogue d'aménagements complémentaires de notre partenaire CREATIFS by GL EVENTS

Retrouvez l'ensemble des services sur le catalogue des aménagements complémentaires disponible sur votre Espace Exposant.

PENSEZ À RÉSERVER

- Votre coffret électrique
- Vos fluides (air, eau) si nécessaire
- Vos lignes téléphoniques, internet
- Vos places de parking

[Manifestation home \(viparisstore.com\)](https://viparisstore.com)

IMPORTANT

Vous devez impérativement obtenir la validation de votre projet de stand par notre prestataire **DECOPLUS** elisabeth.decoplus@gmail.com -
tél : +33 (0)9 67 78 93 85

- Renvoyez les formulaires obligatoires auprès de RX France et de nos prestataires (vous pouvez les retrouver sur votre Espace Exposant).
- Sur site, le chargé de sécurité contrôle la conformité des stands durant le montage. En cas de non-conformité des aménagements ou matériaux, l'exposant et son décorateur devront procéder, à leur frais, aux modifications nécessaires pour être en conformité avant le passage de la Commission de Sécurité le jour de l'ouverture du salon.

Aménagement de mon stand



Plus d'information sur
www.mystandmaker.com

Pour toute demande, contactez :
mystandmaker.france@rxglobal.com



My Stand Maker est un service interne à RX France

Notre mission

Suivre votre projet de A à Z - de la conception au montage/démontage sur salon.

Notre objectif

Maximiser la visibilité de votre marque et vous permettre d'exposer sereinement.

Notre méthode

Être à l'écoute de vos besoins, respecter votre budget, être force de propositions.

Des tarifs maîtrisés

Nous nous engageons à respecter votre budget. De plus, en tant qu'organisateur de nombreux événements, nous avons pu passer des accords avec nos partenaires pour vous obtenir les meilleurs tarifs en garantissant un rendu optimal.



C – Prestataires référencés

MOBILIER

CAMERUS

+33 (0)1 57 14 25 25

<https://camerus.com/salon/expoprotection-2024/exposant@camerus.com>

STAND IDENTITY

LINKS EVENT

identity@linkseventgroupe.com

Stands Essentiel, Easy, Présence, Villages

CREATIFS by GL events

expoprotection@creatifs.fr

STAND BUSINESS

STAND-ING

configureur@stand-ing.com

VALIDATION DES STANDS

DECOPLUS

+33 (0)9 67 78 93 85

w.decoplus@free.fr
elisabeth.decoplus@gmail.com

MANUTENTIONNAIRE / TRANSITAIRE

CLAMAGERAN

+33 (0)1 57 25 18 01 / 18 03

paris@clamageran.fr

CLASQUIN

+33 (0)1 48 63 33 81

parisevents@claquin.com

ESI

+33 (0)130 11 93 48

laurent.labarrere@group-esi.com

DECORATION FLORALE

GALLY

+33 (0)1 39 63 48 33

location@gally.com

LOCATION DE MATERIEL

INFORMATIQUE – AUDIOVISUEL

A-LOC

+33 (0)1 71 16 19 80

salon@a-loc.com

MATÉRIEL DE RÉCEPTION

G.D.M (GRAIN DE MALICE)

+33 (0)1 43 08 60 87

infos@graindemalice.net

NETTOYAGE

MILLENIUM

+33 (0)1 60 19 72 72

stand@millenium-sas.com

HOTESSES

MAHOLA

+33 (0)1 70 38 28 80

commercial@mahola-hotesses.fr

TRAITEUR

POIRIER

+33 (0)1 39 13 42 42

info@poirier.fr

GARDIENNAGE

GPS

+33 (0)1 53 02 01 18

assistantstand@gps-securite.fr

PARC DES EXPOSITIONS

VIPARIS (Electricité, eau, élingues, parking, Internet)

+33 (0)1 40 68 16 16

[Manifestation home \(viparisstore.com\)](http://Manifestationhome(viparisstore.com))

CHARGÉ DE SÉCURITÉ / PROTECTION DE LA SANTÉ

DOT

+33 (0)1 46 05 17 85

sps@d-o-t.fr

CONSEILLER TECHNIQUE - SÉCURITÉ

AFS Conseils & Sécurité

+33 (0)6 70 61 95 11

afs@afsconseils.fr

afrancioni@afsconseils.fr

COMISSARIAT DE POLICE

250, rue de Vaugirard – 75015 Paris

+3430 (N° non surtaxé)